



Etudiant entré légalement se retrouvant sans papiers, que faire?

Par **Hope**, le **08/03/2010** à **12:22**

Bonjour,
Je suis étudiante en France depuis quelques années. Au bout de quelques années de présence, j'ai eu un problème de bourse qui a entraîné mon renvoi de résidence étudiante. J'ai alors été accueillie par une compatriote en couple avec un français. Ce dernier a consenti à fournir les documents nécessaires pour la constitution de ma demande de titre de séjour en préfecture. Seulement, entre la constitution de mon dossier et l'apport des pièces complémentaires (une facture EDF), le couple s'est séparé, en très mauvais termes (aujourd'hui encore ils se disputent la garde de leur enfant). Je n'ai pas pu, du coup, apporter ladite facture. De plus le conjoint de ma compatriote s'est mis à me menacer de dénonciation d'expulsion. J'aurais, à ce qu'il m'a dit, reçu des courriers de la préfecture qu'il a refusé de me transmettre. C'est ainsi que je me suis retrouvée sans papiers, avec l'administration que nous connaissons tous et qui fait la chasse aux étrangers.
Je vis dans la peur d'être arrêtée, je ne sais pas quelles sont les sanctions prises à mon encontre. Je ne sais pas si je peux me rendre à la préfecture pour demander un titre quelconque. Je suis prête à rentrer dans mon pays pour refaire une demande d'entrée en France mais j'ai peur de ne pas pouvoir revenir, d'autant plus que je me suis fait poser un anneau gastrique et que je le tolère assez mal.
Quels sont mes recours possibles? Comment savoir si je peux prétendre à une régularisation? Ou si par exemple il y a une OQTF contre moi?
Toutes les informations sont les bienvenues, merci.

Par **chris_idv**, le **10/03/2010** à **11:10**

Bonjour,
Il est impossible de vous conseiller si vous ne connaissez pas précisément votre situation d'un point de vue administratif.
Même si vous pensez que cela représente un

risque il est nécessaire de contacter la Préfecture.rnrnCordialement,